

## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

*Nids-de-poule à Saguenay...*

### **Des équipes supplémentaires seront mises en place pour effectuer les réparations**

**Saguenay, le vendredi 3 avril 2020** - Tel qu'annoncé par la mairesse de Saguenay, Mme Josée Néron, la Ville de Saguenay est actuellement en train de mettre en place des mesures pour colmater davantage de nids-de-poule malgré les effectifs qui sont réduits en raison de la pandémie de la Covid-19. En effet, à compter de la semaine prochaine, 12 équipes sillonneront les rues de Saguenay pour effectuer les réparations, tout en s'assurant de mettre en place les moyens pour sécuriser les employés et éviter toute propagation. Plus encore, le travail se fera en mettant à contribution le recycleur d'asphalte, lequel permet de combler les trous avec de l'asphalte chaud, assurant ainsi que les réparations perdureront dans le temps.

Les équipes se répartiront le travail de jour, de soir et de nuit, afin d'accélérer le processus. Une liste de priorités est déjà en place; de ce fait, les Travaux publics commenceront d'abord par les artères principales, soit les boulevards et les collectrices, et éventuellement, après cette première phase, ils se dirigeront vers les quartiers résidentiels. La mairesse de Saguenay a tenu à rassurer la population : « Même si Québec a demandé aux Villes de réduire leur personnel en lien avec la pandémie du Coronavirus et d'assurer seulement les services essentiels, j'ai décidé, après une discussion avec les membres du conseil municipal, qu'il était primordial d'augmenter nos effectifs au sein de nos services municipaux afin de réparer le plus grand nombre de nids-de-poule possible au cours des trois prochaines semaines. Nos équipes, qui respecteront les mesures de distanciation sociale durant les travaux, devraient être en mesure de procéder rapidement, car il n'y a pas d'abondantes chutes de neige prévues dans les jours à venir ».

Également très impliqué dans ce dossier, le président de la commission des travaux publics, des immeubles et du génie, M. Michel Tremblay, a aussi tenu à préciser : « Il faut comprendre que la situation actuelle est très particulière. La période du gel/dégel est toujours très achalandée, car nos équipes doivent gérer davantage de fuites, en plus de parfois devoir retourner au déneigement, et d'accorder du temps aux nids-de-poule. Avec les mesures de confinement, nous faisons face à un défi supplémentaire, nous avons dû prendre des décisions de façon très rapide et il est normal qu'on s'ajuste au fur et à mesure que les choses évoluent. »

À noter que malgré le plan établi, les citoyens peuvent toujours contacter la Ville de Saguenay pour signaler des nids-de-poule en appelant le service de requête au numéro 418 698-3000. **Préférentiellement**, les Saguenéens sont invités à se rendre sur le site internet de la Ville de Saguenay en page d'accueil. Un lien les conduira à un court formulaire à compléter pour indiquer où ils se trouvent.

Enfin, la mairesse de Saguenay a également tenu à préciser : « *Je pense qu'avec ces ajustements, nous prendrons rapidement le contrôle des nids-de-poule, comme nous le faisons à tous les printemps. Notre prochaine étape sera de s'attarder aux écocentres, pour voir comment nous pourrions les rendre accessibles à nouveau, de façon sécuritaire bien sûr, car nous savons que les besoins des citoyens de s'y rendre iront en grandissant dans les prochaines semaines.* »

## QUELQUES INFORMATIONS FACTUELLES SUR LES NIDS-DE-POULE

Avec l'arrivée des températures douces, les nids-de-poule font rapidement leur apparition dans les rues de Saguenay. Rappelons que les nids-de-poule sont causés par l'infiltration d'eau sous la chaussée en plus des effets combinés du trafic, du gel et du dégel. Les infiltrations sous la chaussée créent des poches vides qui finissent par s'affaisser.

### CE QUE DIT LA LOI SUR LES BRIS CAUSÉS PAR LES NIDS-DE-POULE

Depuis 1993, les municipalités sont dégagées de toute responsabilité en cas de dommage matériel causé aux pneus ou système de suspension des véhicules automobiles. Il est toujours possible de poursuivre la Ville dans les cas de négligence ou de faute, mais le fardeau de la preuve repose sur l'automobiliste qui doit prouver que la municipalité était au courant mais n'a pas fait preuve d'une diligence raisonnable pour effectuer la réparation. Les citoyens concernés sont donc invités à effectuer une réclamation auprès de leur compagnie d'assurance.

Il est tout de même possible de faire une réclamation à la municipalité en remplissant un formulaire disponible sur le site internet de Saguenay à l'adresse [reclamation.saguenay.ca](http://reclamation.saguenay.ca) dans un délai de 15 jours suivant l'incident.

### QUELQUES CONSEILS POUR PRÉVENIR LES BRIS DANS UN NID-DE-POULE

- Un pneu trop gonflé augmente le risque de bris de sa structure;
- S'il vous est impossible d'éviter un nid-de-poule, ne freinez pas brusquement, cela risque d'endommager la roue;
- S'il y a une accumulation d'eau sur la chaussée, ralentissez. Il est fort à parier qu'un nid-de-poule se trouve sous la couche d'eau;
- Après un choc important dans un nid-de-poule, il est conseillé de faire vérifier le parallélisme des roues.

- 30 -

Source : Marie-Hélène Lafrance  
 Chef de division  
 Service des communications  
 Ville de Saguenay  
 Tél. : 418 698-3000 poste 5225

Info : **Mme Néron est disponible pour parler aux journalistes. Prière de contacter :**  
 Stéphane Bégin, conseiller en communication et relation avec les médias au Cabinet de la mairesse  
 Tél. : 418 540-5868